

POLE EGALITE EDUCATION  
CITOYENNETE

DIRECTION EDUCATION JEUNESSE  
SPORT

SERVICE JEUNESSE ET SPORT

Affaire suivie par

Julie PAICHEREAU

Tél. : 02 99 02 34 14

Fax : 02 99 02 34 32

Julie.paichereau@ille-et-vilaine.fr

Courrier à l'ensemble des comités et clubs  
sportifs breilliens

Rennes, le 04 JUIL. 2023

Réf.2491

Objet : Opération « Coupon Sport 35 » saison sportive 2023 - 2024

Mesdames et Messieurs les Président.e.s,

L'assemblée départementale, lors de sa session du 10 février 2023, a décidé de poursuivre le dispositif « Coupon Sport 35 » pour la saison sportive 2023-2024.

Ce levier pour la pratique sportive s'adresse aux jeunes breillien.ne.s qui remplissent les conditions suivantes :

- Etre âgé.e.s de 11 à 15 ans (soit être né.es entre 2008 et 2012) ;
- Bénéficier de l'allocation de rentrée scolaire en août 2023 ;
- S'inscrire dans une association sportive affiliée d'une part à une fédération agréée par le ministère des sports et d'autre part à l'Agence Nationale des Chèques Vacances (A.N.C.V.). *Cas spécifique de la danse : seules les danses sportives sont concernées par le dispositif ainsi que le break dance.*

Par ailleurs, le barème de la prise en charge reste le suivant :

Coût de l'adhésion + licence	Coupon sport 35
De 45 € à 90 €	1 coupon sport, soit 20 €
A partir de 91 €	2 coupons sport, soit 40 €

Pour effectuer votre demande de « Coupon Sport 35 », je vous invite à renseigner le tableau d'inscription ci-joint et à recueillir les documents nécessaires (attestation d'Allocation de Rentrée Scolaire et livret de famille), puis transmettre l'ensemble au service "Jeunesse et Sport" qui se chargera de vérifier l'éligibilité des candidats au dispositif, et de procéder à la demande de remboursement auprès de l'Agence Nationale des Chèques Vacances.

Le dispositif « Coupon Sport 35 » est cumulable avec les autres dispositifs d'aide à la pratique sportive dont le « Pass'Sport » piloté par le ministère des sports : <https://pass.sports.gouv.fr>

Pour toutes demandes complémentaires de renseignements sur le dispositif "Coupon Sport 35", vous pouvez adresser un courriel à [jeunesse.sport@ille-et-vilaine.fr](mailto:jeunesse.sport@ille-et-vilaine.fr).

Je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs les Président.e.s, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Vice-Président du Département  
Délégué au Sport

Roger MORAZIN

